



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21100/Add.46
5 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN**

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/21100 du 24 janvier 1990, S/21100/Add.2 du 2 février 1990, S/21100/Add.5 du 16 février 1990, S/21100/Add.21 du 7 juin 1990, S/21100/Add.30 du 10 août 1990 et S/21100/Add.37 du 27 octobre 1990.

A sa 2958^e séance, tenue en privé le 23 novembre 1990, le Conseil de sécurité a examiné son projet de rapport à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1989 au 15 juin 1990. Le Conseil de sécurité a adopté le projet de rapport à l'unanimité.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 24 novembre 1990, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.

